



Monsieur Benoît HAMON
Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Copie à Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Paris, le 05 mai 2014

Monsieur le Ministre,

Apprenant votre nomination à vos nouvelles fonctions, les IADE (infirmiers et sages-femmes anesthésistes) de France vous rappellent votre soutien lors du dernier grand mouvement social de leur profession en 2010.

Vous n'ignorez pas que ce mouvement s'était arrêté sous les coups et les brutalités policières totalement disproportionnées. A la clé, l'octroi non négocié d'une simple prime, précaire par essence, et la promesse du grade master adossé à une formation IADE ré-ingénierée. Il était également annoncé l'établissement d'un parcours type financé pour les IADE déjà diplômés (dénommé "stock" par l'administration) souhaitant obtenir ce grade universitaire.

Quatre ans plus tard, où en sommes-nous ?

Depuis 2010, toutes les composantes de notre profession ont collaboré avec les pouvoirs publics pour mettre en œuvre une nouvelle maquette de formation et l'adosser aux exigences universitaires. L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a remis un avis favorable et élogieux sur le travail réalisé. La totalité des écoles d'infirmiers anesthésistes a réussi à mettre en œuvre cette formation rénovée en un temps record sur tout le territoire national.

L'ensemble des membres du comité de suivi de cette nouvelle formation a aussi reconnu la parfaite adéquation du niveau des étudiants et des exigences professionnelles aux objectifs fixés lors de sa dernière réunion qui s'est tenue le 14 février 2014 sous l'égide de la DGOS. **Pourtant, le décret tant attendu accordant le grade master au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste n'est toujours pas publié ! Pire, il est remis en cause !**

La raison invoquée par votre ministère pour justifier ce blocage est le non conventionnement effectif de certaines écoles d'IADE avec leurs universités de rattachement. Ces dernières semblent bloquer leurs signatures en attendant des garanties sur le financement du surcoût engagé. Cet argument ne peut être entendu puisque cela n'a pas été un obstacle en 2009 à la sortie du décret attribuant le grade licence au Diplôme d'Etat d'Infirmier en soins généraux alors que de nombreux instituts de formation n'étaient pas conventionnés. **Nous ne pouvons accepter que cette règle change pour les IADE.**

Le parcours type financé qui devait être proposé aux IADE déjà diplômés, dont la formation initiale était reconnue extrêmement proche du niveau Master, est balayé de la main par les directions ministérielles, les tutelles poussant le cynisme à inviter ces professionnels à obtenir un niveau Master en passant ... un Master ! Lorsqu'il a fallu dans l'urgence accorder des masters aux enseignants des instituts de formation en soins Infirmiers et en école de sages-femmes, des parcours types financés ont été trouvés avec célérité pour leur faire obtenir ce niveau universitaire. **Il doit donc être possible de faire de même pour les IADE.**

A ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante des Ministres et Secrétaires d'Etat interpellés (...quand nous en avons obtenu !). Les IADE sont heurtés par ces fins de non-recevoir.

Nous attirons à nouveau votre attention sur l'urgence à faire paraître le texte réglementaire attribuant le grade master au DEIA avant la sortie de la promotion 2012-2014 des étudiants infirmiers anesthésistes en septembre prochain.

Nous soulignons que la colère monte et s'organise. La profession n'acceptera pas que les prochaines promotions soient sacrifiées et ne bénéficient pas de ce grade master alors que les étudiants comme les enseignants et même les professionnels de terrain ont honoré toutes leurs obligations.

La profession et les syndicats qui ont accompagné sans faille les IADE sont donc dans l'attente de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Nathalie GAMIOCHIPI

Secrétaire Générale

Jean Marc SERRAT

Président du SNIA

Patricia GARCIA

Secrétaire Générale